

Formation civique et citoyenne pour les volontaires en service civique

L'écocitoyenneté ou la citoyenneté environnementale

Lundi 17 octobre 2016

Durée : 1 journée

Lieu : Maison de la Nature, 11 rue René Cassin à St-Etienne

Tarif : 50€/participant

Horaires : 09h30 à 12h30 puis 13h30 à 16h30

Public : Volontaire en service civique

Formateur : Fabien Bonnissol – Chargé de mission Développement Durable

Matinée : Développement Durable : ses tenants et ses aboutissants.

Présentation des volontaires et de leur mission. Les spécificités du service civique.

Qu'est ce que le développement durable ? Quels impacts notre quotidien a sur notre environnement ?

Ce module a pour objectif d'apporter les connaissances nécessaires à la compréhension des problématiques et des enjeux environnementaux actuels.

Comprendre la pollution de l'air et le changement climatique, appréhender l'érosion de la biodiversité et la raréfaction des ressources naturelles, lutter contre la pollution de l'eau et du sol... Le développement durable n'est pas qu'une notion "fourre-tout" ou un objectif politique. C'est avant tout un mécanisme complexe aux enjeux vitaux que tout citoyen doit prendre en compte au quotidien.

Après-midi : Écocitoyen au quotidien.

Comprendre son véritable impact et comment le réduire, tels sont les objectifs de cet après-midi de formation.

Ce module complète et concrétise les apports théoriques développés lors de la matinée. Les stagiaires appréhenderont l'écocitoyenneté (définition, enjeux), calculeront leur empreinte écologique.

Une réflexion sur les gestes à mettre en place au quotidien sera menée grâce à la malle écocitoyens, outil pédagogique unique permettant de penser à l'aménagement de son quotidien en vue de la réduction de son empreinte écologique.



Les droits et devoirs constitutionnels du citoyen en matière d'environnement

Mardi 18 octobre 2016

Durée : 1 journée

Lieu : Maison de la Nature, 11 rue René Cassin à St-Etienne

Tarif : 50€/participant

Horaires : 09h30 à 12h30 puis 13h30 à 16h30

Public : Volontaire en service civique

Formateur : Tristan Richard - Juriste



L'objectif de cette journée de formation est de faire prendre conscience aux citoyens français qu'ils ont des droits et devoirs vis à vis de la préservation de l'environnement, devenue un intérêt public majeur depuis la loi sur la protection de la nature du 10 Juillet 1976. .

Matinée

Présentation des volontaires et de leur mission. Les spécificités du service civique.

Les citoyens français ont un droit fondamental d'être informés et de participer aux projets susceptibles d'affecter l'environnement.

Des outils, tels que l'enquête publique, la concertation préalable, le droit de pétition populaire, la consultation du public, leur seront présentés pour savoir comment être informés, comment participer et à quel moment.

Après-midi

Les citoyens français ont également un droit fondamental d'accéder à la justice environnementale directement ou indirectement par l'intermédiaire d'associations œuvrant pour la protection de la Nature. Ainsi, un citoyen français pourra se voir directement (en cas de préjudice pour sa personne) ou indirectement (par l'intermédiaire d'une association si le dommage est exclusivement environnemental) indemnisé de dommages causés à l'environnement.

Formation civique et citoyenne

Formulaire d'inscription

Formation(s) choisi(e)s :

- La participation du public aux décisions environnementales & le droit d'accès à la justice environnementale

Mardi 18 octobre 2016 X participants (Nombre de volontaire).

- Être écocitoyen - Lundi 17 octobre 2016 X participants (Nombre de volontaire).

Nom de la structure d'accueil :

Nom du tuteur :

Adresse postale de la structure :

Adresse électronique du tuteur :

Téléphone du tuteur :

Nom(s) de(s) volontaire(s) à inscrire :

Tarif de la formation : 50 euros la journée par volontaire.

J'envoie un règlement de : (nombre de journées) X 50€ =

- Pour un règlement sur facture, merci de cocher cette case

Le tarif inclut la préparation et l'animation de la formation. Elle n'inclut pas les frais de déplacement et de restauration.

Les formations ont lieu de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Le nombre de participants aux formations est limité à 15.

Formulaire à renvoyer avec le règlement¹ à : FRAPNA Loire, 11 rue René Cassin, 42100 SAINT-ETIENNE

1 Sauf règlement sur facture